

POSTE de Coordonnateur.trice REP

1 – POSTE	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Intitulé : Poste de coordonnateur.trice de Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) ☞ Lieu de rattachement : Ecole de LAVELANET Lamartine ☞ Dispositions : demi-poste de coordonnateur.trice de REP sous la forme d'une décharge de service. ☞ Public concerné : professeur.e des écoles éventuellement titulaire du CAFIPEMF
2 – MISSIONS DU COORDONNATEUR .TRICE REP	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Travailler en synergie, selon différentes modalités, avec les équipes des écoles REP, les équipes des collèges et les partenaires associés ; ☞ Contribuer à la mise en œuvre Contrat du Réseau d'Éducation Prioritaire du Pays d'Olmes ; ☞ Participer aux différentes réunions du Comité Exécutif REP et contribuer activement à ses travaux ; ☞ Elaborer et renseigner les différents outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur.trice secrétaire du Comité Exécutif REP ; ☞ Rendre compte des progrès des élèves selon les modalités établies par le Comité Exécutif REP ; ☞ Aider à identifier, parmi les professeur.e.s des écoles, les responsables des projets éligibles pour la part modulable de l'indemnitaire ; ☞ Coopérer avec les parents et les partenaires : mettre en œuvre les actions sur la parentalité sur les écoles REP secteur collège Victor HUGO et Louis PASTEUR ; ☞ Mettre en œuvre la réussite éducative : accompagnement éducatif, mise en œuvre de la prévention pour les élèves en difficultés ; ☞ Coordonner le travail en équipe conseil des maitres, conseil de cycle conseil écoles collège Victor HUGO et Louis PASTEUR ; ☞ Réaliser une veille informative et communication des documents proposés sur le site de référence REP du ministère pour tout le REP (des informations institutionnelles, des ressources pédagogiques validées, des références à des travaux de recherche, des repères historiques, des données nationales et internationales) www.reseau-canope/education-prioritaire; ☞ Coopérer avec les parents et les partenaires ; ☞ Favoriser le travail collectif ; ☞ Développer l'ambition et la curiosité des élèves, volet culturel
4 – QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité. ☞ Bonne connaissance du système éducatif et des textes concernant l'Éducation Prioritaire et le dispositif REP. ☞ Solides compétences pédagogiques. ☞ Qualités de dialogue et de relationnel. <p>La charge de travail du coordonnateur.trice dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant le soir, le mercredi, voire le samedi ou durant les congés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Personne en charge du dossier :

Mme HOUADEC Virginie - IEN FOIX Haute Ariège et Pyrénées Cathares - **05.67.76.52.77**